

Les huguenots faisaient des ravages, en 1562, dans la principauté de Dombes, tous les seigneurs de ce pays furent sommés de se trouver à Thoissey, le 5 novembre, sous peine de la perte de leurs fiefs. Parmi les défaillants se trouva le seigneur de Saint-Trivier taxé à 26 hommes.

Le 18 août 1564, David de Cléberg, baron de Saint-Trivier, fournit le dénombrement de la seigneurie et baronnie de Saint-Trivier, des seigneuries de Chavagneux et Mogneneins, rente noble de la Bessée et Tavernost, avec les fiefs et arrière-fiefs y détaillés.

Les huguenots de la Dombes se portèrent, au mois de janvier 1565, à des excès déplorables dans l'église de Saint-Trivier, abattirent l'autel, déchirèrent les images, brûlèrent les livres et emportèrent le calice et les autres ornements ; M. de Champier, seigneur de la Bâtie, gouverneur de Dombes, donna avis de ce fait au Parlement de Dombes ; celui-ci lui manda de lever 25 ou 30 hommes, bons catholiques, pour maintenir le bon ordre, de réparer les autels, racheter les calices et ornements nécessaires à Saint-Trivier.

Le 7 février 1566, David de Cléberg, seigneur de Saint-Trivier, vendit au souverain de Dombes la terre et seigneurie de Montmerle, qui était de l'ancien domaine de la souveraineté, et que Pelonne de Bonzin, sa mère et tutrice, avait achetée, avec faculté de réméré, au prix de 4,230 livres tournois, le 12 août 1554, de dame Claude de Semur, comtesse de Pont-de-Vaux ; David de Cléberg était majeur depuis quatre mois.

L'année 1567 étant celle du dont gratuit ordinaire, offert par la Dombes à son souverain, Saint-Trivier fut imposé pour sa part à 641 livres.

Les huguenots continuant leurs méfaits en Dombes et dans les pays voisins, M. de Champier, seigneur de la Bâtie, gouverneur de cette souveraineté, convoqua, en 1567, toute la noblesse de Dombes à Trévoux ; le baron de Saint-Trivier porta la parole pour toute la noblesse,